

9. Tables des emplois du temps : principes de lecture

1) Le matin : la séance de 8h45 à 10h15 est consacrée à l'entretien et la recherche individuelle (ERI) ; la séance de 10h30 à 12h au groupe d'étude (GE) qui sera un cours mutuel où le professeur harmonise et complète les connaissances.

2) L'après-midi : la séance d'atelier est prévue pour appliquer et approfondir, dans des réalisations concrètes, les connaissances acquises le matin. Il en sera de même des activités de club mais celles-ci seront ouvertes aux aspirations et pratiques personnelles à condition qu'elles soient formatrices.

3) Au bout de la première semaine, les groupes 1 et 2 auront suivi toutes leurs séances d'entretien et recherche individuelle et de groupe d'étude. Il est envisageable, le matin, que deux professeurs travaillent une fois ensemble, fusionnant ainsi leurs groupes, par exemple pour une étude transdisciplinaire. Il y aurait alors deux enseignants avec deux groupes d'élèves.

4) Le principe de l'emploi du temps prévoit que toutes les matières surviennent à intervalles réguliers hebdomadaires et disposent d'un nombre équitable d'heures. Mais, selon son profil, l'élève aura des projets d'étude conduits de manière à renforcer ou consolider telles ou telles compétences.

5) Les cinq ateliers auront connu chacun leur séance au cours de la semaine. Ils sont organisés de façon à renforcer telle ou telle matière. Par exemple, les ateliers sciences et lettres seront prévus pour accentuer, le premier, l'imprégnation en mathématiques et, le second, en français.

6) Chaque enseignant assure trois heures de cours tous les matins, soit quinze heures par semaine. Il assure trois heures d'animation hebdomadaire d'atelier l'après-midi pour effectuer son service de dix-huit heures. Comme les enseignants sont onze, ils apportent une ressource de trente-trois heures pour animer les ateliers. Le temps disponible après les ateliers est réservé aux concertations et à la recherche personnelle.

7) Les ateliers sont au nombre de cinq tous les jours sauf le mercredi. Ils nécessitent trente sept heures trente d'animation hebdomadaire. L'atelier Edition est assuré par le professeur documentaliste, donc à raison de sept heures trente par semaine. Restent, pour les professeurs, seulement trente heures d'animation des ateliers à assurer alors qu'ils en doivent trente-trois. Trois heures sont donc disponibles pour un professeur. Celui-ci est chargé d'une tâche de gestion de l'organisation et des absences.

8) Les quatre niveaux habituels sont répartis en onze groupes. Chaque groupe suit vingt-trois heures de cours répartis entre entretien et recherche individuelle, cours mutuels et ateliers. Les séquences « activités d'intégration » et « clubs ou réunions » représentent sept heures trente hebdomadaires en plus, ce qui permet d'atteindre le quota officiel d'une trentaine d'heures par élève.

9) Cinq ateliers se tiennent tous les jours de la semaine. Chaque groupe ne peut assister qu'à un seul atelier par après-midi, donc durant seulement quatre après-midi puisque le mercredi reste vacant.

10) Les effectifs des ateliers seront variables en fonction des projets. Cette répartition, très systématique, n'est donc qu'un cadre de référence.

11) Pour l'activité d'intégration, une demi-heure tous les matins est nécessaire, ce qui donne deux heures et demie en plus par semaine et un total de vingt-cinq heures trente d'activité. Le taux d'encadrement choisi est d'une personne adulte pour vingt-quatre élèves soit cinq grandes personnes pour l'ensemble des collégiens.

Les groupes de vingt-quatre seront à configuration variable en fonction des activités proposées. Par défaut, les groupes seront assemblés comme pour les ateliers : le groupe 1 avec le groupe 2, etc.

Dans la mesure où cette plage horaire et la limitation en moyens ne permettent guère de faire appel à un personnel extérieur, les enseignants seront sollicités pour encadrer cette demi-heure selon l'emploi du temps suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Première semaine	Professeurs 1, 2, 3, 4, 5	Professeurs 1, 2, 3, 4, 5	Professeurs 1, 2, 3, 4, 5	Professeurs 6, 7, 8, 9, 10	Professeurs 6, 7, 8, 9, 10
Deuxième semaine	Professeurs 6, 7, 8, 9, 10	Professeurs 6, 7, 8, 9, 10	Professeurs 6, 7, 8, 9, 10	Professeurs 1, 2, 3, 4, 5	Professeurs 1, 2, 3, 4, 5

12) Au milieu de l'après-midi, juste après la récréation, les élèves suivent une séance de réactivation, en binôme, pendant un quart d'heures, des acquis de la première séance du matin. Cela représente, en tout, une heure hebdomadaire. Elle est encadrée par l'adulte qui intervient juste après pour ses interventions habituelles.